



DEMANDE DE SOUTENANCE DE THESE

(Hors thèses en cotutelle)

A déposer au Secrétariat de l'Ecole Doctorale, deux mois avant la date prévue pour la soutenance

Fichier au format « .doc » transmis par l'ED sur simple demande, permettant, ainsi, de le renseigner sur machine.
Toute modification (texte et présentation) est interdite, seul le contenu du présent fichier « pdf » fait autorité.

En vue de la soutenance de la thèse de doctorat identifiée ci-après et dont la fiche d'informations afférente, le résumé en français et en anglais ainsi qu'une reproduction du projet de la couverture du mémoire ont été adressés par e-mail à l'Ecole Doctorale

Doctorant (*nom, prénoms*) :

Tel : E-mail :

Né(e) le : à

N° Carte d'étudiant :

Laboratoire d'accueil :

Projet structurant :

Discipline du Doctorat

Mention:

Titre de la thèse :

.....

.....

.....

Je soussigné(e)

Tel : E-mail :

Directeur (trice) de la thèse dont s'agit,

• **sollicite de Monsieur le Président de l'Université de Corse :**

1. la désignation des rapporteurs, habilités à diriger les recherches, proposés en page 2,
2. l'agrément de la constitution du jury de soutenance proposée en pages 3 et 4,
3. l'autorisation de soutenance dans les conditions exposées en page 5.

• **atteste l'exactitude des renseignements portés sur ce formulaire**

• **atteste avoir pris connaissance des textes réglementaires et des dispositions particulières figurant en dernière page du présent formulaire (pages 7 et 8)**

Date et signature

1°) Proposition des Rapporteurs

Vu l'article 18 de l'Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale,

Voir Article 8 du Règlement intérieur et Procédures administratives relatifs à la préparation et à la délivrance du Doctorat de l'Université de Corse (*Conseil de l'ED du 1^{er} février 2011*)

Nom et prénom du Directeur de Thèse

Directeur (trice) de la thèse dont s'agit, propose la désignation des personnalités habilités à diriger les recherches ci-après en qualité de rapporteurs

1°) NOM : Prénom :

Qualité (*explicitement HDR pour les non PRU*)

Etablissement :

Centre de recherche.....

Adresse postale :

E-mail. : Tél :

2°) NOM : Prénom :

Qualité (*explicitement HDR pour les non PRU*)

Etablissement :

Centre de recherche.....

Adresse postale :

E-mail. : Tél :

Pour accord et désignation

Corte, le

Le Directeur de l'Ecole Doctorale

Par délégation du Président de l'Université de Corse.

Pr Jean Costa

2°) Proposition de composition du Jury (*Liste exhaustive*)

Vu l'article 19 de l'Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale,

Voir Article 8 du Règlement intérieur et Procédures administratives relatifs à la préparation et à la délivrance du Doctorat de l'Université de Corse (*Conseil de l'ED du 1^{er} février 2011*)

Nom et prénom du Directeur de Thèse

Directeur (trice) de la thèse dont s'agit, propose la désignation des personnalités ci-après en qualité de membres du jury

1°) NOM : Prénom :

Qualité (*préciser si HDR pour les non PRU*)

Etablissement :

Adresse postale :

E-mail. : Tél :

2°) NOM : Prénom :

Qualité (*préciser si HDR pour les non PRU*)

Etablissement :

Adresse postale :

E-mail. : Tél :

3°) NOM : Prénom :

Qualité (*préciser si HDR pour les non PRU*)

Etablissement :

Adresse postale :

E-mail. : Tél :

4°) NOM : Prénom :

Qualité (*préciser si HDR pour les non PRU*)

Etablissement :

Adresse postale :

E-mail. : Tél :

5°) NOM : Prénom :

Qualité (*préciser si HDR pour les non PRU*)

Etablissement :

Adresse postale :

E-mail : Tél :

6°) NOM : Prénom :

Qualité (*préciser si HDR pour les non PRU*)

Etablissement :

Adresse postale :

E-mail : Tél :

7°) NOM : Prénom :

Qualité (*préciser si HDR pour les non PRU*)

Etablissement :

Adresse postale :

E-mail : Tél :

8°) NOM : Prénom :

Qualité (*préciser si HDR pour les non PRU*)

Etablissement :

Adresse postale :

E-mail : Tél :

Pour accord et désignation

Corte, le

Le Directeur de l'Ecole Doctorale

Par délégation du Président de l'Université de Corse.

Pr Jean Costa

3°) Proposition de Soutenance de thèse

Vu l'article 19 de l'Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale,

Voir Article 8 du Règlement intérieur et Procédures administratives relatifs à la préparation et à la délivrance du Doctorat de l'Université de Corse (*Conseil de l'ED du 1^{er} février 2011*)

Sous réserve de l'avis favorable des deux rapporteurs

Nom et prénom du Directeur de Thèse

Directeur (trice) de la thèse dont s'agit, propose la soutenance de cette thèse dans les conditions exposées ci-après

Date et heure proposées :

Lieu proposé (Campus, Bâtiment, salle) :

Si la soutenance hors les murs de l'Université, produire une demande justifiée de dérogation

Type de soutenance sollicité : Soutenance publique ⁽¹⁾ Soutenance à huis clos ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ *ayer la mention inutile - Dans le cas d'une soutenance à huis clos : le directeur de thèse joindra un rapport motivé justifiant le caractère exceptionnel de la confidentialité et sa durée dans le temps.*

EEEEEEEEEEEEEEEEEEEE

Avis des rapporteurs (à remplir par l'ED)

1 ^{er} rapporteur :	Avis favorable	Avis favorable ss réserve de modifications	Avis défavorable
2 nd rapporteur :	Avis favorable		Avis favorable ss réserve de modifications	Avis défavorable

Avis Du Directeur de l'Ecole Doctorale sur la proposition de soutenance

Avis favorable

Avis défavorable

Corte, le

Pr Jean Costa



FICHE SYNTHETIQUE D'INFORMATIONS

Envoi par mail à ecole.doctorale@univ-corse.fr parallèlement au dépôt de la demande d'autorisation de soutenance (environ deux mois avant la date prévue pour la soutenance). Ces informations ont une finalité de statistiques et ne seront utilisées que de façon anonyme.

1°) IDENTIFICATION DE LA THESE

- 1.1 Doctorant
- 1.2 Discipline et Mention du doctorat (utiliser la nomenclature officielle)
- 1.3 Titre de la thèse
- 1.4 Direction de la thèse (directeur, codirecteur)
- 1.5 Type de direction (commun, cotutelle, codirection)
- 1.6 Type de financement du doctorant durant les trois premières années de préparation de la thèse.
- 1.7 Contexte de la préparation de la thèse (étudiant, Enseignant, salarié, érudit, autre à préciser)

2°) DUREE GLOBALE DE LA PREPARATION DE THESE

- 2.1 Date de 1^{ère} inscription :
- 2.2 Date de soutenance :
- 2.3 Durée globale (années et mois) incluant les interruptions :
- 2.3 Age au jour de la soutenance (année entière ou demi)

3°) FORMATIONS SUIVIES DURANT LA PREPARATION DE THESE

Pour chaque formation : Indiquer le titre de la thématique, les dates et la durée (en nombre de jours entiers ou demi-entiers) de chacune

- 3.1 Séminaires
- 3.2 Conférences
- 3.3 CIES
- 3.4 Doctoriales
- 3.5 Participation aux JDD (*préciser les communications*)
- 3.6 Autres

4°) TRAVAUX SCIENTIFIQUES TIRES DU TRAVAIL DE THESE

Liste des références présentées selon l'usage le plus courant du secteur disciplinaire

- 4.1 Publications parues ou acceptées
- 4.2 Ouvrages ou parties d'ouvrages parus ou sous presse
- 4.3 Communications dans des congrès
- 4.4 Travaux à diffusion restreinte

Nota Bene

1°) Pièces à fournir

Pièces à déposer à l'ED dûment remplies et signées (originaux, pas de scan), au minimum 2 mois avant la date prévue de la soutenance,

- Demande de soutenance proprement dite (pages 1 à 5)
- Eventuellement demande de soutenance à huis clos
- Eventuellement demande de dérogation pour une soutenance hors les murs

Pièces à transmettre à l'ED par voie électronique (ecole.doctorale@univ-corse.fr) simultanément au dépôt de la demande de soutenance,

- Fiche d'informations dûment renseignée.
- Résumés de thèse en langue française (obligatoire), en langue anglaise (obligatoire), en langue corse (facultatif mais recommandé). Pour chaque résumé : 1 page maximum - Simple interligne – Police Time New Roman 12 ou Arial 11 - Au vu des pré-rapports et des corrections demandées par les rapporteurs, il sera possible de modifier ces résumés.
- Reproduction de la couverture du mémoire de thèse (modèle en fin de document, matrice-modèle en « .doc » à demander à l'ED).

2°) Rappel des procédures

Mixage en cohérence des articles 18 à 20 de l'arrêté du 07-08-2006 relatif à la Formation doctorale et des articles 8 et 9 du Règlement intérieur et Procédures administratives relatifs à la préparation et à la délivrance du Doctorat de l'Université de Corse (*Conseil de l'ED du 1^{er} février 2011*). Ces textes sont consultables sur le site de l'ED à la rubrique « Textes de référence »

Demande d'autorisation de soutenance

La demande de soutenance sera déposée au Secrétariat de l'Ecole Doctorale au minimum deux mois avant la date prévue pour la soutenance. A cet effet, le Directeur de thèse renseignera et signera le formulaire de demande de soutenance et produira les pièces accompagnantes demandées.

L'autorisation de présenter en soutenance une thèse est accordée par le chef d'établissement, après avis du Directeur de l'Ecole Doctorale, sur proposition du Directeur de thèse.

Les rapporteurs et les pré-rapports (rapport avant soutenance)

Les travaux du candidat doivent être examinés par au moins deux rapporteurs HDR, désignés par le Président de l'Université après avis du Directeur de l'Ecole Doctorale et du Directeur de thèse. Les rapporteurs doivent être extérieurs à l'Ecole Doctorale et à l'établissement du candidat.

Il peut être fait appel à des rapporteurs appartenant à des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche étrangers.

Un exemplaire de la thèse sera transmis à chaque rapporteur par les soins du doctorant.

Les rapporteurs font connaître leur avis par des rapports écrits en français et signés sur la base desquels le Président de l'Université autorise la soutenance, sur avis du Directeur de l'Ecole Doctorale. Ces rapports sont communiqués au jury et au candidat avant la soutenance.

Ces rapports doivent parvenir directement à l'Ecole Doctorale au moins trois semaines avant la date prévue pour la soutenance. Ces rapports signés peuvent être adressés par voie électronique ; ce faisant le rapporteur s'engage à remettre un exemplaire original de son rapport au plus tard le jour de la soutenance. Le Directeur de thèse se charge d'informer parfaitement le rapporteur.

Ce délai est incompressible. Il appartient au Directeur de thèse de s'assurer que les rapports sont bien parvenus à l'Ecole Doctorale. Le non respect de ce délai entraîne le report de la soutenance

Composition du Jury

Le nombre des membres du jury est compris entre 3 et 8. Il est composé au moins pour moitié de personnalités françaises ou étrangères, extérieures à l'Ecole Doctorale et à l'établissement

d'inscription du candidat et choisies en raison de leur compétence scientifique, sous réserve des dispositions relatives à la cotutelle internationale de thèse.

- La moitié du jury au moins doit être composée de Professeurs ou assimilés au sens des dispositions relatives à la désignation des membres du CNU ou d'enseignants de rang équivalent qui ne dépendent pas du Ministère de l'Education Nationale.
- Un tiers au moins et au plus la moitié des membres du jury d'une thèse de doctorat de l'Université de Corse doivent être des enseignants-chercheurs de l'Université de Corse.

Les frais inhérents aux déplacements des membres jury sont pris en charge par l'Ecole Doctorale à concurrence d'un montant fixé annuellement par le conseil scientifique. A l'initiative des directeurs de thèse, le Secrétariat de l'Ecole doctorale établit les ordres de missions afférents sur la base des éléments fournis par ces directeurs.

La Soutenance

Mesures de confidentialité

La soutenance de la thèse est publique, sauf dérogation accordée à titre exceptionnel par le Président de l'Université si le sujet de la thèse ou des travaux présente un caractère confidentiel avéré en particulier pour des raisons d'exploitation industrielle et commerciale.

La demande de confidentialité de la thèse doit être présentée au moins deux mois avant la date de la soutenance prévue par courrier adressé au Président de l'Université sous couvert du Directeur de l'Ecole Doctorale. Cette demande s'accompagne d'un rapport motivé du Directeur de thèse justifiant le caractère exceptionnel de la confidentialité et sa durée dans le temps.

La Soutenance et la délibération

La soutenance a lieu dans les locaux de l'Université de Corse. Toutefois, une dérogation peut être sollicitée, auprès du Président de l'Université sous couvert du Directeur de l'Ecole Doctorale, au moins deux mois avant la date de la soutenance prévue. Cette demande sera assortie d'un rapport motivé du Directeur de thèse justifiant son caractère exceptionnel.

Les membres du jury désignent parmi eux un Président et, le cas échéant, un rapporteur de soutenance. Le président doit être un Professeur ou assimilé ou un enseignant de rang équivalent. Le Directeur de thèse ou de travaux ne peut être choisi ni comme rapporteur de soutenance, ni comme président du jury.

Dans le cadre de ses délibérations, le jury apprécie la qualité des travaux du candidat, son aptitude à les situer dans leur contexte scientifique ainsi que ses qualités d'exposition. L'admission ou l'ajournement est prononcé après délibération du jury.

Le président et l'ensemble des membres du jury émargent sur le procès verbal de soutenance et signent le rapport de soutenance. Attention, celui-ci ne peut être communiqué au candidat s'il ne comporte pas toutes les signatures requises.

Ce rapport doit indiquer l'une des mentions suivantes : honorable, très honorable, très honorable avec félicitations. La plus haute mention, qui est réservée à des candidats aux qualités exceptionnelles démontrées par les travaux et la soutenance, ne peut être décernée qu'après un vote à bulletin secret et unanime des membres du jury. Dans ce cas, le président du jury établit un rapport complémentaire justifiant cette distinction et faisant état du vote. Cette mention ne peut être délivrée simultanément à la formulation de réserves d'aucune sorte quant à la publication de la thèse

Les documents de soutenance et l'enregistrement de la thèse à la B.U.

Le Procès verbal doit être remis au Secrétariat de l'Ecole Doctorale à l'issue de la soutenance, le jour même ou à défaut sous 24h. Le Directeur de thèse s'assure de cette transmission.

Le rapport de soutenance contresigné par l'ensemble des membres du jury doit être remis au Secrétariat de l'Ecole Doctorale dans les délais les plus brefs, ceux-ci ne devant pas excéder 10 jours.

La remise des originaux des deux documents subordonne la délivrance du diplôme et du grade.

Il incombe au doctorant de remettre au Service Scolarité des Etudes Doctorales, dans le mois qui suit la soutenance, les imprimés d'enregistrement dûment remplis et deux exemplaires de thèse définitive (après éventuelles corrections demandées par le jury de soutenance).

Thèse présentée pour l'obtention du grade de
DOCTEUR EN XXXXX discipline
Mention : xxxxxxxxxxxxxxxxx

Soutenue publiquement par

PRENOM NOM

le XX xxxxxx XXXX date

Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre
Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre
Titre Titre Titre Titre Titre Titre Titre

Directeur(s) :

Mr Xxxxx Yyyyyy, Dr-HDR, Université de Zzzzzz
Mr Xxxxx Yyyyyy, Dr-HDR, Université de Zzzzzz

Rapporteurs :

Mme Xxxxx Yyyyyy, Professeure, Université de Zzzzzz
Mr Xxxxx Yyyyyy, Dr-HDR, Université de Zzzzzz

Jury

Mme Xxxxx Yyyyyy, Professeure, Institut Zzzzzzzzzz
Mr Xxxxx Yyyyyy, Dr, Université de Zzzzzz
Mme Xxxxx Yxxxxx, DR, Centre de Zzzzzz
Mr Xxxxx Yyyyyy, Chef d'entreprise, Zzzzzz
Mr Xxxxx Yyyyyy, Dr-HDR, Université de Zzzzzz
Mr Xxxxx Yyyyyy, Dr-HDR, Université de Zzzzzz
Mr Xxxxx Yyyyyy, Professeur, Université de Zzzzzz
Mr Xxxxx Yyyyyy, Dr-HDR, Université de Zzzzzz

N° d'enregistrement au fichier central des thèses :.....